



Liste des documents à fournir **OBLIGATOIREMENT** à l'appui d'une demande de subvention municipale Année 2012

Vu l'article L 1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales « Toute association (...) ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée (...). Conformément aux dispositions du décret, Loi du 30 octobre 1935, relatif au contrôle des associations subventionnées par les collectivités locales, les 2 documents budgétaires demandés, doivent IMPERATIVEMENT être signés et certifiés conformes, par le Président ou le Trésorier de l'association.

- la demande de subvention** obligatoirement remplie sur l'imprimé
- le compte de résultat de l'année 2011** ; présenté sur le document joint, certifié conforme par le Président ou le Trésorier, ou votre propre document établi sur la base de la nomenclature comptable des associations
- un budget prévisionnel global** incluant toutes les recettes et dépenses prévisibles pour le fonctionnement de l'année 2012 ; certifié conforme par le Président ou le Trésorier
- les dernières modifications statutaires du Conseil d'Administration** et du Bureau, et le récépissé de déclaration à la Sous Préfecture
- la liste des membres du Conseil d'Administration ou du Bureau**, ainsi que leurs adresses
- l'attestation d'agrément jeunesse et sports** pour les associations à caractère sportif, ou celle ayant vocation à accueillir des enfants ou (et) des adolescents
- un Relevé d'Identité Bancaire** ou Postal **original** libellé au nom de l'association

Document à fournir impérativement et à présenter d'une manière précise :

- un compte rendu d'activités détaillé de l'année 2011** ; **précisant l'emploi de la subvention municipale 2011**
- votre programme d'activités pour l'année 2012**